

ANAPEC/DG/DR/DMG/SA.04/2015

Casablanca, le 27 JUL 2015

**DECISION D'ANNULATION**  
**DE L'APPEL D'OFFRES N° 5/2015, RELATIF A L'ACQUISITION, LA MISE EN SERVICE**  
**ET LE SERVICE APRES VENTE DU MATERIEL INFORMATIQUE.**

Le Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences

- Vu le dahir n°1-00-220 du 2 Rabia I 1421 (5 juin) portant promulgation de la loi n° 51-99 portant création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu le décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics ;
- Vu l'arrêté N°2.15.34 du 15/01/2015 relatif à la nomination de Monsieur le Directeur Général de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences ;
- Vu que l'appel d'offres n°05/2015, relatif à l'acquisition, la mise en service et le service après- vente du matériel informatique a été publié avant la désignation des membres de la commission d'Appel d'Offres.

**DECIDE**

D'annuler l'appel d'offres n°05/2015, relatif à l'acquisition, la mise en service et le service après-vente du matériel informatique, et ce conformément à l'alinéa a § 2 de l'article 45 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics.

Anass DOUKKALI  
Directeur Général de l'ANAPEC